

# ANALYSE DES RISQUES SOCIOPROFESSIONNELS ET PREVENTION : TRES CONCRETEMENT, COMMENT FAIRE BEAUCOUP MIEUX ?

Compte-rendu réalisé par **Alexandre Castyon**, Professeur dans l'académie de Grenoble.

Intervenants :

- **Docteur Murielle Delhomme**, médecin de santé au travail, consultante en prévention des conduites addictives et santé mentale au travail
- **Sophie Perrier**, Assistante sociale du travail à Sodexo
- Modérateur **Jean-Yves SCHAFF**, Professeur de SES de l'académie de Nancy-Metz

**Près de la moitié des actifs occupés (45%) déclaraient devoir se dépêcher dans leur travail, en 2016, selon la DARES. Le stress, comme les situations de violence interne à l'entreprise (conflits, harcèlement) ou de violence externe à celle-ci (insultes, menaces, agressions) sont le résultat de l'exposition aux risques psychosociaux (RPS) dans un monde du travail de plus en plus individualisé et complexifié. Ces RPS sont pris en compte à la fois par l'entreprise et les autorités publiques.**

## COMMENT CES RISQUES SONT-ILS ABORDES A TRAVERS VOTRE PROFESSION ?

**Docteur Murielle Delhomme**, présente le rôle de prévention du médecin du travail. Il a une fonction d'écoute au quotidien en tant que médecin au travail. Mais il se doit aussi de questionner la personne qui serait réticente vis-à-vis de son statut de médecin du travail : malgré son indépendance vis-à-vis de l'entreprise, la crainte d'une remontée des informations à l'employeur existe même si ce n'est possible qu'en cas d'acceptation du salarié. L'entreprise est aussi demandeuse et intéressée par la médecine du travail car le risque alcool est le risque prégnant dans le monde du travail et cette demande est croissante avec les addictions (médicaments notamment) qui se développent.

Le médecin du travail est donc une réponse à l'employeur et au salarié : il intervient essentiellement dans le traitement des crises (« prévention » tertiaire) voire dans la prévention secondaire (amélioration de l'intégration de l'individu dans l'organisation). La prévention primaire qui tente d'agir sur les causes des risques n'est que très rarement utilisée alors qu'elle est la plus efficace pour prévenir durablement les risques psycho-sociaux. Le médecin du travail a par conséquent une mission individuelle et collective.

**Sophie Perrier**, assistante sociale du travail à Sodexo s'interroge sur des problématiques personnelles mais qui sont généralement plus collectives. Elle doit faire le lien entre l'individu et le collectif car le stress intervient lorsqu'il y a un décalage

entre les ressources dont dispose le salarié et ses moyens. Elle doit repérer la souffrance, au niveau de l'organisation, qui se manifeste par de l'absentéisme, un turnover important, une déqualification... L'assistant social doit faire le lien entre la macro et le micro.

### **Une mutation des risques professionnels est-elle observée ?**

A l'origine, les risques étaient surtout liés à la santé physique des salariés, puis ils ont concerné la santé mentale, pour intégrer la qualité au travail. Les salariés ont beaucoup plus besoin de donner du sens à leur travail et pour cela, ils n'hésitent pas à changer d'emploi. Ils ont aussi besoin de se sentir utile pour les autres. C'est dans la différence entre le travail prescrit et le travail réel que se loge la souffrance au travail, mais aussi la créativité qui est source de plaisir mais aussi de doute et d'angoisse.

Les risques professionnels, et en particulier les risques psycho-sociaux, sont en tout cas plus visibles mais ils ont toujours existé. La visibilité a augmenté d'une part car mettre des mots sur ces difficultés la rend visible et d'autre part du fait d'une formation des managers (c'est un enjeu de productivité). A partir des années 2000, on assiste à une augmentation des risques psycho-sociaux liés au stress du travail. Cela est dû à la société hyperconnectée.

La jurisprudence France Telecom et l'arsenal législatif de 2008 ont contribué à faire évoluer cette formation tout en libérant la parole et en renforçant les obligations des employeurs. Le rapport Gollac<sup>1</sup> a aussi permis d'identifier six facteurs de risques : l'intensité du travail et temps de travail, les exigences émotionnelles, l'autonomie, les rapports sociaux au travail les conflits de valeur et l'insécurité de la situation de travail.

### **Comment faire reculer efficacement ces risques ?**

Il faut toujours se poser la question du travail car c'est une question structurante socialement. C'est une question collective et pas individuelle. Aussi pour mieux faire, il s'agit déjà de bien utiliser les documents légaux (document unique<sup>2</sup>), de faciliter le dialogue afin de mettre en place des solutions avant que le risque se produise.

### **PISTES D'EXPLOITATION POUR LES SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES :**

Ce regard croisé peut être utile pour répondre aux questionnements de la spécialité en première concernant la gestion des risques dans les sociétés développées ou la gouvernance des entreprises.

Cela peut aussi être exploité en terminale dans le thème concernant les mutations du travail et de l'emploi que ce soit à travers la compréhension des effets positifs et négatifs de l'évolution des formes de l'organisation du travail sur les conditions de travail ou celle de la façon dont le numérique brouille les frontières du travail et transforme les relations d'emploi.

---

1

[https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_SRPST\\_definitif\\_rectifie\\_11\\_05\\_10.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_SRPST_definitif_rectifie_11_05_10.pdf)

2

<http://www.inrs.fr/demarche/evaluation-risques-professionnels/ce-qu-il-faut-retenir.html>

AUTRES RESSOURCES :

- [https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/synthese\\_stat\\_chiffres\\_cles\\_cond\\_travail.pdf](https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/synthese_stat_chiffres_cles_cond_travail.pdf)
- <https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/prevention-des-risques-pour-la-sante-au-travail/article/risques-psychosociaux>
- <https://www.ameli.fr/entreprise/sante-travail/risques/risques-psychosociaux-rps/risques-psychosociaux-rps>